

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : samedi 23 novembre 2024 à 14h00

Convocation et ordre du jour du : 16 novembre 2024

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. Christophe Courby, Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux, M. Joël Dessein, M. Maxime Sgard, M. David Dubois conseillers municipaux.

Absents non excusés : M. Dominique Loridan, Mme Ludivine Dufour,

Absents excusés : M. Philippe Piquet, Mme Marie Fasquel,

Procuration : De Mme Marie Fasquel à M. Maxime Sgard, de M. Philippe Piquet à M. Aurélien Dommanget

Assistance : Mme Flore Gilliot secrétaire de mairie.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 20 septembre 2024,
3. Délibération concernant les horaires de bus et l'école pour le RPI,
4. Délibération pour l'encaissement des chèques du 11 novembre,
5. Délibération pour le colis des aînés,
6. Délibération pour les créances douteuses,
7. Délibération relative au budget général,
8. Décision modificative pour mandater l'attribution de compensation à la CCPL,
9. Délibération pour les projets d'investissement pour 2025
10. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

Approbation et ratification du compte-rendu du 20 septembre 2024

Le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2024 est approuvé et signé par les présents.

Délibération concernant les horaires de bus et l'école pour le RPI

Monsieur Dommanget, Maire, informe le conseil de ce qui suit :

A la suite d'un changement des horaires d'accueil en classes maternelles les horaires des bus scolaires ont été adaptés. Cependant il subsiste un problème concernant la commune d'Audrehem entraînant un retard chronique du bus. L'horaire de circulation du bus a donc été réadapté par le conseil du RPI. M. Dommanget fait circuler la nouvelle grille des horaires qui sera appliquée à partir du lundi 25 novembre.

Après délibération la nouvelle grille des horaires est approuvée à l'unanimité des présents et procurations.

Délibération pour l'encaissement des chèques du 11 novembre,

Grâce au travail des bénévoles, que M. Dommanget remercie au nom de la Commune, le budget du pot de l'amitié et du repas du 11 novembre s'élève à seulement 970 € cette année.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, approuve ce budget et autorise l'encaissement des chèques des participants au repas.

Délibération pour le colis des aînés

M. Dommanget, maire, informe le conseil de ce qui suit :

En 2023 le montant pour le colis des aînés fut de 1 344,54€ pour 21 colis simples et 27 colis doubles.

En 2024 il est prévu un montant de 1 845€ pour 16 colis simples et 23 colis doubles.

M. Dommanget propose au conseil de budgéter une enveloppe de 2 000€ pour couvrir les impondérables.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, approuve ce budget.

Délibération pour les créances douteuses,

M. Dommanget, maire, informe le conseil que le montant des créances douteuses est inconnu à ce jour, la Trésorerie Générale n'ayant donné aucune indication à ce sujet. En conséquence

M. Dommanget propose de reporter le vote au mois de mars 2025.

Le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, approuve cette décision.

Délibération relative au budget général,

M. Dommanget, maire, sollicite l'autorisation du conseil pour engager des dépenses dans l'attente du budget 2025 dans les limites légales pour la section fonctionnement et la section investissement.

M. Dommanget donne lecture du texte de loi concernant ces limites.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, autorise M. le maire à engager des dépenses dans les limites légales précédemment rappelées.

Décision modificative pour mandater l'attribution de compensation à la CCPL

Dans le budget 2024 un montant de 7 000€ avait été inscrit à cette ligne. Finalement il s'avère que la compensation de la commune de Clerques à la CCPL s'élèvera à 7 706€.

M. Dommanget, maire, sollicite du conseil l'autorisation de modifier cette ligne pour le montant indiqué ci-avant.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, autorise M. le maire à modifier la ligne en objet.

Délibération pour les projets d'investissement pour 2025

M. Dommanget, maire, rappelle au conseil les projets déjà votés qui seront réalisés en 2025, notamment :

- Le feu tricolore à l'entrée du village côté Licques. M. Dommanget propose d'associer une zone 30km/h à ce projet ainsi que la matérialisation de cette zone par une couleur appliquée sur la chaussée.
- La réparation de l'église. M. Dommanget indique que les montants engagés par la commune pour la restauration de l'église ne compromettent pas les autres dépenses d'investissement envisagées par la commune.

D'autres dépenses sont à prévoir pour les points suivants :

- Entretien du cimetière, il est proposé d'augmenter l'épaisseur de la couche de graviers pour un montant estimé de 900€ TTC
- Entretien du camion
- 2 radiateurs à l'école
- Pose d'un filet autour de la cour de récréation de l'école
- Rafraîchissement de la salle des fêtes

Concernant ce dernier sujet M. Sgard présente le projet de rénovation qu'il a élaboré en tant que prestataire de travaux :

- Remplacement des dalles du plafond (230m²) pour un montant estimé de 6574€ HT
- Refection de l'installation électrique pour un montant estimé de 1 000€ HT
- Remplacement de l'isolation laine de verre sur plafond pour un montant estimé de 2000€ HT
- Nettoyage et mise en peinture des murs pour un montant estimé de 3 650€ HT
- Réfection de la peinture au sol pour un montant estimé de 5 980€ HT
- Nettoyage fin de chantier pour un montant estimé de 320€ HT

Le montant total sera de 1 9524 € HT qui serait financé à 50% par la commune.

Mme Parrein précise que les recettes de la location de la salle s'élèvent à 4 050€ pour l'année 2024.

Après délibération le conseil procède au vote sur l'autorisation d'entreprendre les travaux listés ci-avant.

Absentions	1 (M. Sgard, départ)
Contre l'autorisation d'entreprendre les travaux	0
Pour l'autorisation d'entreprendre les travaux	8

M. Dommanget propose d'augmenter les tarifs de location de la salle à partir de 2025 soit :

- Pour les extérieurs à la commune : 300€
- Pour les habitants de Clerques : 200€
- Chauffage 80€

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, approuve les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

M. Dommanget liste d'autres travaux dont certains nécessiteront la location d'une mini-pelle hydraulique :

- Pose d'une barrière et réalisation d'un passage piéton à l'entrée du chemin communal au Val (lieu-dit Sens des Bois)
- Curage du fossé à l'entrée du village côté Licques
- Taille des arbres en limite de chaussée route du Val
- Remplacement de la passerelle en bois sur la zone de la Peupleraie, M. Dessein a reçu un devis de l'Afapei du Calais pour un montant de 1992 € TTC
- Terre végétale à remettre près de l'étang de la Peupleraie

M. Dommanget donne des nouvelles du planning de restauration de l'église :

- L'architecte prévoit un début des travaux de la première tranche (clocher) en juin 2025.
- Les travaux seront subventionnés à 20% par l'Etat, à 40% par le Département et pour un montant de 250 k€ par la Région, soit au maximum 80 % de 970k€ TTC pour la tranche 1.
- La participation de la fondation du patrimoine viendra en déduction de la part communale. Un dossier sera remis en décembre par la commune.

M. Dommanget sollicite l'approbation du conseil pour engager les travaux de la tranche 1 de la restauration de l'église sous réserve d'obtenir les financements des partenaires.

Après délibération le conseil, à l'unanimité des présents et procurations, autorise l'engagement des travaux de la tranche 1.

Questions diverses

M. Dommanget donne la parole aux conseillers présents pour les questions diverses.

- Mme Clabaux signale que les batardeaux n'ont toujours pas été livrés par l'Intercommunale des Wateringues. M. Dommanget va les relancer.
- M. Courby indique avoir reçu un devis de 856€ HT pour la rédaction du document unique (sécurité du travail). Il se chargera de la mise à jour annuelle de ce document obligatoire.
- Mme Parrein indique avoir reçu un devis de 1240€ TTC pour l'entretien du camion. D'autres devis seront demandés au garage Leicht (RN 43) et à M. Bruno Hautefeuille (Licques).

M. Dommanget fait part au conseil des informations suivantes.

- Un mandat de vente a été signé avec le notaire Pathé-Bertin à Ardres pour les deux terrains à bâtir route de Guémy, de surfaces respectives de 1724 m² et 1670m².
- Un départ de feu a nécessité l'intervention des pompiers route de Licques sur le terrain de M. Herbomel.
- Les différents travaux de voirie engagés en 2024 ont entraîné un reste à charge pour la commune de 160€.
- La campagne de coupe de bois pour 2025 doit être organisée dès que possible. M. Dommanget indique qu'il n'y a plus d'épines à couper pour le moment et donne consigne de ne couper aucun arbre sain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 16h40.

Fait à Clerques le 27 Novembre 2024.

David Dubois
Secrétaire de séance



Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques




